

Références réglementaires :

- L. 423-23 du CESEDA ;
- Art. 6 5° de l'accord franco-algérien ;
- Art. 7 quater de l'accord franco-tunisien.

Conditions d'octroi :

- ne pas entrer dans les autres catégories de délivrance d'un titre « vie privée et familiale » et ne pas entrer dans les catégories ouvrant droit au regroupement familial ;
- posséder des liens familiaux intenses et stables en France, appréciés au regard des conditions d'existence, de l'insertion dans la société française et de la nature des liens avec la famille dans le pays d'origine, tels qu'un refus de séjour porterait atteinte au droit à une vie privée et familiale normale ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans **l'ordre de la liste**.
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Formulaire de demande de titre de séjour** intégralement complété, daté et signé
- **Justificatif de nationalité** : passeport en cours de validité (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ou carte consulaire, carte d'identité nationale, attestation consulaire comportant l'état civil, la photographie d'identité et la nationalité
- **Justificatif d'état civil** : extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance.
- **Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- **Justificatif de domicile de moins de six mois** :
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
 - Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- **Justificatifs de la possession de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France** :
 - liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits des actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ; copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois etc.
 - liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ;
 - liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie associative etc.
- **Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille** : copie du titre de séjour ou de la CNI.
- **Justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France** : enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé
- **Justification par tout moyen permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle (continue) en France** : visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (certificat médical, relevés bancaires présentant des mouvements etc.), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches).
- **Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger.
- **Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur** (revenus, salaires, relevés bancaires etc.)
- **Justificatifs de son insertion dans la société française** notamment par le biais de la maîtrise de la langue française (diplôme niveau A1, suivi de cours de français, attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.).
- **Déclaration sur l'honneur de non polygamie**
- **3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).
- **50 euros en timbres fiscaux**, à acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac (sauf si vous avez une carte de séjour en cours de validité).

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous serez informé par courriel lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Première demande de titre de séjour « Liens personnels et familiaux » : **225€**
- Visa de régularisation en cas d'entrée ou séjour irrégulier : **150€**